

Charte de Vie privée



LA COMMUNE DE DOUR COMME RESPONSABLE DE TRAITEMENT

En sollicitant ses services, vous reconnaissez avoir pris connaissance et accepté les conditions énoncées dans la présente charte ainsi que les objectifs et méthodes de traitement qu'elles impliquent.

DONNEES TRAITÉES

L'Administration communale a accès à certaines de vos **DONNEES PERSONNELLES**

Vos données de contact



Nom, prénom, adresse, éventuellement vos adresses antérieures, numéro de carte d'identité, de passeport, de permis de conduire, de pension, de plaque d'immatriculation, ...

Votre numéro de registre national

Informations sur votre identité



Vos détails personnels

Photo, âge, sexe, date de naissance, lieu de naissance, état civil et nationalité, éventuellement indirectement votre orientation sexuelle

Vos empreintes digitales



Vos données judiciaires

Éventuellement les condamnations et peines, les suspicions et les amendes administratives reçues



Votre composition familiale

Mariage ou forme actuelle de cohabitation, historique marital

LE CAS ECHEANT, ELLE PEUT ETRE AMENE A TRAITER

Vos données financières

Numéros d'identification et de comptes bancaires. Votre solvabilité, dettes

Votre profession

Les caractéristiques de votre logement



Vos possessions

Terrains ou propriétés

Des photos et vidéos de vous à des événements publics



Vos activités et vos loisirs



Votre statut d'immigration

Particularités concernant le visa, le permis de travail, les limitations de séjour ou de déplacement, les conditions particulières relatives au droit de séjour

SOURCES

Vos données nous sont communiquées par vous-même ou par d'autres autorités publiques (SPF Intérieur, SPF Finances, autres autorités communales, CPAS...)

ENGAGEMENT

Ces données ne sont traitées que par le service compétent dans le cadre d'une finalité spécifique. L'Administration communale accorde beaucoup d'importance à ne traiter que les données **strictement nécessaires** à un traitement spécifique.